



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APPEL A CANDIDATURES D'EXPERTS POUR LA CONSTITUTION DU COMITE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU PLAN ÉCOPHYTO II+



Le Gouvernement s'est engagé à accroître la transparence concernant les données relatives aux produits phytopharmaceutiques. La publication des données de ventes a ainsi été accélérée en 2020 avec la mise à disposition du public des données provisoires de ventes suite à leurs déclarations par les distributeurs, et les premières vérifications nécessaires, avant la publication des données consolidées. L'accès aux données de ventes territorialisées a également été facilité avec la mise à disposition du public d'un outil de visualisation géographique. Néanmoins, des efforts demeurent à conduire pour accroître l'analyse de ces données et réaliser une interprétation claire et robuste des indicateurs du plan Ecophyto II+, dans une perspective de suivi de la mise en œuvre de la transition agroécologique à l'échelle des systèmes de production. Par ailleurs, le Gouvernement a souhaité accroître l'évaluation des actions du plan pour renforcer la politique de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et des impacts associés. Aussi, suite au comité d'orientation stratégique et de suivi du plan Ecophyto II+ qui s'est tenu le 7 janvier 2020, la création d'un comité scientifique et technique (CST) a été décidée (Action 29.1 du plan).

Le CST a vocation à assurer le suivi régulier des indicateurs du plan Écophyto II+ et à apporter une interprétation plus complète de leur évolution dans le temps, notamment en fonction du type de produits phytopharmaceutiques et de culture. Il pourra formuler des propositions en matière de suivi, et le cas échéant d'indicateurs. La création de ce comité sera aussi l'occasion de mieux évaluer les réalisations, les résultats et les impacts des actions du plan en termes de réduction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques. À ce titre, il pourra proposer des études permettant de documenter cette évaluation ou des actions de parangonnage. Il pourra également proposer des recommandations sur d'éventuelles actions complémentaires à mettre en œuvre ou sur des leviers d'actions à mobiliser pour atteindre les objectifs du plan le cas échéant en lien avec le Comité d'orientation scientifique « Recherche et Innovation » du plan.

Le CST est créé sous l'égide de l'OFB, de l'Anses et d'INRAE.

Les ministères de la transition écologique, de l'agriculture et de l'alimentation, des solidarités et de la santé, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ainsi que l'OFB, INRAE et l'Anses lancent un appel à candidatures d'experts scientifiques et techniques issus de la recherche, de la formation, de l'innovation et du développement, et du monde professionnel, afin de constituer ce comité scientifique et technique.





GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ce comité réunira entre 12 et 14 experts :

- Trois premiers membres sont nommés *intuitu personae* par le MTE et le MAA, sur proposition des directions de l'Anses, de l'OFB et d'INRAE, à raison d'un membre par établissement. La présidence du CST sera assurée par l'un de ces trois membres.
- Les autres membres sont nommés *intuitu personae* parmi les propositions reçues à l'issue du présent appel à candidatures, de façon à couvrir tout ou partie des compétences suivantes :
 - Épidémiologie et santé publique
 - Épidémiosurveillance
 - Agronomie, en assurant la capacité à couvrir une diversité de cultures
 - Grandes cultures
 - Viticulture
 - Arboriculture
 - Cultures spécialisées
 - Agroécologie
 - Génétique végétale
 - Biocontrôle et santé des plantes
 - Agroéquipements
 - Écologie et services écosystémiques
 - Écotoxicologie
 - Biostatistiques
 - Santé des travailleurs et exposition
 - Sciences humaines et sociales (dont économie agricole, science de gestion, gestion du débat public et/ou sociologie, droit de l'environnement)
 - Évaluation des politiques publiques
 - Spécificités des territoires ultramarins

Le jury de sélection sera composé de l'Anses, d'INRAE, de l'OFB, et des ministères co-pilotes du plan. Ses critères de choix reposeront sur :

- les compétences scientifiques et techniques des candidats ;
- la qualité et la diversité des expériences professionnelles des candidats ;
- l'analyse de leurs liens d'intérêts ;
- le respect de la parité des membres ;
- un équilibre dans la répartition géographique des compétences représentées, notamment au regard des enjeux de l'outre-mer.

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable une fois. Ils ne sont pas rémunérés et signent une charte de déontologie préalablement à leur entrée en fonction pour éviter tout conflit d'intérêts. Les frais de transport et d'hébergement des membres du CST seront pris en charge.

Le CST se réunira deux à trois fois par an, ou plus si nécessaire, sur demande de son président ou des ministères co-pilotes du plan. En tant que de besoin, il pourra réaliser des auditions et définira un règlement de fonctionnement pour assurer l'indépendance de ses travaux, notamment dans le cadre de l'association des parties prenantes. Les avis, études et travaux qu'il conduit, rédige ou commande ont vocation à être rendus publics et feront par ailleurs l'objet de présentations en Comité d'orientation stratégique et de suivi (COS) Écophyto. Le CST rendra compte régulièrement aux ministères co-pilotes du plan des avancées de ses travaux.





GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'OFB, l'Anses et INRAE contribuent également aux travaux du CST en mettant leurs compétences et ressources à disposition, dont trois agents spécialement recrutés pour appuyer les travaux du comité. Les services statistiques des ministères pourront être sollicités pour assurer le calcul des indicateurs du plan.

Le calendrier de lancement des activités du CST est :

- clôture de l'appel à candidatures le 30 avril 2021 ;
- sélection finale des candidatures et mise en place du CST le 31 mai 2021 ;
- première réunion du CST le **15 juin 2021, de 10h00 à 16h00.**

Les candidatures seront à déposer au plus tard le **30 avril 2021, minuit**, par mail à l'adresse électronique suivante : cst.ecophyto@ofb.gouv.fr, en envoyant :

- **une fiche de candidature ciblant les compétences**, selon le modèle ci-dessous ;
- **un CV détaillé** présentant les diplômes, expériences professionnelles ou autres activités en liens avec la thématique ainsi que les publications principales sur le sujet (publications scientifiques dans des revues à comité de lecture, publications de transfert, ouvrages, rapports techniques, etc.) ;
- **une déclaration publique d'intérêts**, selon le modèle joint à cet appel.

Tout envoi ne devra pas excéder 2,5 Mo.

Pour tout renseignement complémentaire, merci d'adresser vos questions par mail à l'adresse électronique précitée.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche de candidature pour être membre du CST

NOM :

Prénom :

Organisme :

Fonction(s) :

Adresse e-mail :

Téléphone :

Description des compétences que vous détenez en lien avec la mission du CST telle que décrite dans l'appel à candidatures (1 page maximum) :

- De quel réseau êtes-vous membres (Gis, GDR, RMT, etc.) ?
- De quelles instances êtes-vous membres (CSO R&I, etc.) ?

Motivation (1 page maximum) :

